

◎ LE POINT SUR...

LE CHANGEMENT DE VOITURE



Je trouve

Je finance

J'assure

Je vends

Solutions Auto
Retrouvez-nous sur groupama.fr



Groupama
la vraie vie s'assure ici



CHANGER DE VOITURE NE S'IMPROVISE PAS !

Il faut du temps pour choisir le bon modèle,
le financer, l'assurer... Et revendre l'ancienne.

Avec ce guide dédié au changement de voiture,
Groupama vous accompagne dans ce moment
clé et apporte des réponses simples
et pratiques à toutes vos questions.

Bonne lecture !

Rendez-vous sur groupama.fr

Des informations et de nombreux conseils utiles
dans la vie d'un automobiliste ainsi que dans
votre quotidien vous y attendent.

SOMMAIRE

○ JE TROUVE MA NOUVELLE VOITURE

Voiture neuve ou d'occasion, découvrez les informations et les bons conseils pour faire un choix éclairé et mener à bien votre achat.

4-11

○ JE FINANCE MA NOUVELLE VOITURE

Vous aider à évaluer votre budget, bien choisir votre financement... Groupama vous accompagne aussi dans cette étape importante.

12-15

○ J'ASSURE MA NOUVELLE VOITURE

Comprendre l'assurance auto, se poser les bonnes questions, Groupama vous donne les clés pour bien vous assurer.

16-19

○ JE VENDS MON ANCIENNE VOITURE

Où, quand, comment et combien... Découvrez la marche à suivre proposée par Groupama.

20-23

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

JE TROUVE MA NOUVELLE VOITURE

C'est décidé, vous vous lancez dans un achat !
Mais ne vous précipitez pas même si vous avez un coup de coeur.
Qu'il s'agisse d'une voiture neuve ou d'occasion, voici quelques
conseils éclairés pour faire le bon choix parmi la multitude
de modèles proposés.

LES BONNES QUESTIONS À VOUS POSER

◉ QUEL USAGE FAITES-VOUS DE VOTRE VOITURE ?

- Est-ce le véhicule dont vous allez vous servir comme voiture principale ?
- Utilisez-vous votre voiture pour vos trajets au quotidien, sur la route de vos vacances, pour vous rendre au travail... ?
- Roulez-vous plutôt en ville ou sur autoroute ?
- Quel est le climat de votre région ? Roulez-vous souvent sur neige ou verglas ?
- Combien de kilomètres parcourez-vous chaque année ?
- Où stationnez-vous votre voiture : dans votre garage ou dans la rue ?

 Pour découvrir les derniers modèles et les nouveautés technologiques, rendez-vous :

- sur les sites internet des revues spécialisées,
- aux journées portes ouvertes organisées par les concessionnaires, souvent réservées aux nouveautés.

◉ QUELS SONT VOS BESOINS ?

- Réfléchissez au nombre de places dont vous avez besoin, au nombre de portes, à la taille du coffre...
- Réfléchissez aussi aux équipements qui peuvent être utiles à votre confort et votre sécurité : boîte de vitesse automatique, aide au stationnement,

régulateur de vitesse (adaptatif), freinage autonome d'urgence, climatisation manuelle ou automatique, ordinateur de bord avec GPS intégré, caméra et radar de recul...

◉ POUR FAIRE VOTRE CHOIX, TENEZ COMPTE DE PLUSIEURS CRITÈRES :

- 1- **La décote**, si vous envisagez de revendre votre voiture dans 2 ou 3 ans. Celle-ci dépend des prix fixés sur le marché d'occasion. La décote est très importante les premières années mais varie en fonction des modèles, ainsi que de l'offre et de la demande.

 Dès la 1^{re} année, la décote d'une voiture neuve se situe entre 17 et 25 %. Ensuite elle est moins forte d'année en année : après 6 à 7 ans, elle se situe à environ 75 % de la valeur du neuf.

- 2- **L'importance du réseau** de concessionnaires, pour les révisions et réparations à prévoir.
- 3- **Les pièces de remplacement** : selon les marques, elles peuvent être difficiles à trouver, par exemple s'il s'agit d'un modèle rare. Cela peut avoir une incidence sur la durée des réparations mais aussi sur leur coût.

4- **Le coût d'utilisation** : il varie en fonction des modèles : consommation, entretien, prix d'une révision, certificat d'immatriculation, pièces détachées...

5- **L'énergie utilisée** : Essence, diesel, hybride, GPL ou électrique ? Compte tenu de l'augmentation du prix du gazoil et des normes de pollution de plus en plus drastiques, privilégiez certaines motorisations plutôt que d'autres. Aidez-vous du tableau ci-dessous pour faire votre choix.

Critères	Motorisations				
	Essence	Diesel	GPL	Électrique	Hybride
Type de rouleur	Rouleur modéré (- de 20.000 km par an)	Gros rouleur (+ de 30.000 km par an surtout sur autoroute)	Gros rouleur (+ de 20.000 km par an selon les cas)	Petit rouleur	Gros rouleur à rouleur modéré circulant plutôt en agglomération
Offre de voitures	Large	Large	Faible	Faible	En progression
Coût d'achat	Le moins élevé	Assez élevé	Plus élevé que l'essence	Élevé	Élevé
Coût du carburant	Élevé	Quasi identique à celui de l'essence mais la consommation est moindre	Le moins cher, mais surconsommation par rapport à l'essence	Faible coût de recharge	Faible ou plus élevé selon l'énergie utilisée
Entretien	Moins fréquent et moins onéreux qu'un diesel	Pièces mécaniques à changer régulièrement et réparations souvent onéreuses	Réservoir supplémentaire souvent encombrant (si non installé d'origine)	Moins important que sur un moteur thermique : coût réduit de 25 %	Coût proche de celui d'un moteur essence
Pollution	Importante	Importante	Assez faible	Aucune et pas de nuisance sonore	Assez faible
Autonomie	Plus faible qu'un diesel	Bonne	Bonne : présence d'un réservoir essence, en plus du réservoir GPL	Faible	Bonne

⊙ **QUELLES MESURES GOUVERNEMENTALES EXISTENT AUJOURD'HUI ?**

Pour encourager l'achat de véhicules peu polluants, le Gouvernement a mis en place le système bonus/malus écologique. Il vise à récompenser, via un bonus, les acheteurs de voiture neuve émettant le moins de CO2 et à pénaliser, via un malus, ceux qui optent pour les modèles les plus polluants comme le diesel, particulièrement inadapté à un usage urbain. Par exemple, pour l'année 2019, dans le cas d'un véhicule électrique acheté neuf, le montant de l'aide est de 6 000 € dans la limite de 27 % du prix d'achat du véhicule⁽¹⁾. Ce bonus peut être associé à une prime à la casse d'un vieux véhicule essence ou diesel.

Cette prime à la conversion peut aller jusqu'à 5 000€ pour un ménage non imposable (2 500€ s'il ne l'est pas). Elle peut être obtenue pour l'achat d'un véhicule propre neuf ou d'occasion.

Pour connaître les évolutions de ces mesures gouvernementales, rendez-vous sur <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-conversion>

La vignette "Crit'Air" : un véhicule électrique, hybride, gaz et hydrogène donne le droit de circuler sans problème lors des pics de pollution dans les Zones de Circulation Restreintes (présentes maintenant dans de nombreuses villes ou agglomérations).

Pour en savoir plus : <https://www.certificat-air.gouv.fr/fr/demande/cgu>

À SAVOIR

⊙ **Perfectionner et sécuriser votre conduite avec le stage Centaure**

Si vous ressentez le besoin de prendre en main votre nouvelle voiture ou de mieux maîtriser votre conduite, le stage Centaure proposé par Groupama et son partenaire privilégié Centaure est fait pour vous. Bénéfique à tout âge, il aborde les questions de sécurité routière avec l'objectif de vous faire découvrir un style de conduite plus sûr et plus respectueux de l'environnement. Des conditions avantageuses sont réservées à nos sociétaires.

Pour connaître le centre Centaure le plus proche de chez vous, rendez-vous sur centaure.com

(1) Source : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/bonus-malus-automobile>

ACHETER UNE VOITURE NEUVE

◉ CHEZ UN CONCESSIONNAIRE

C'est la filière la plus classique. Cependant, vous aurez peut-être du mal à obtenir une remise importante. Négociez plutôt des options gratuites.

Profitez des opérations commerciales proposées par les constructeurs, comme par exemple, la reprise de votre ancienne voiture. N'hésitez pas à solliciter plusieurs concessionnaires.

◉ CHEZ UN MANDATAIRE

Celui-ci négocie des voitures moins chères dans d'autres pays de l'Union européenne. Cependant, soyez vigilant sur la garantie du véhicule, les équipements annoncés, les frais administratifs à ajouter, la date de livraison... Choisissez un mandataire ayant pignon sur rue et une bonne notoriété.

◉ CHEZ UN COLLABORATEUR DE CONSTRUCTEUR

Il s'agit de voitures presque neuves (entre 6 mois et 2 ans) avec un faible kilométrage. La remise moyenne est d'environ 25 % et vous avez la possibilité de négocier. Vous trouverez des annonces sur les sites internet des constructeurs.

Peut-on négocier le prix ?

Pas facile de négocier dans le cas d'une voiture neuve, surtout s'il s'agit d'un modèle qui a la cote d'amour...

Pour obtenir une remise, ne soyez pas pressé, ni exigeant sur la couleur, les finitions ou l'année du modèle. Comparez les offres des différentes concessions et attendez la bonne période. Vous pouvez aussi négocier des accessoires (GPS, climatisation, barres de toit) ou des services (contrat d'entretien, extension de garantie).

Choisissez le bon moment

Il n'y a pas vraiment de période pour acheter mais plutôt des moments où il est plus facile de négocier. Par exemple, en août et en septembre, car les ventes baissent généralement. De même en décembre où les concessionnaires cherchent souvent à diminuer leur stock ou à optimiser le nombre de voitures vendues sur l'année.

Vérifiez le bon de commande

Le professionnel qui vend la voiture a une obligation d'information vis-à-vis de vous. Il doit vous remettre un bon de commande. C'est le document de référence en cas de litige. Vérifiez bien tous les détails et signez-le seulement s'il est correctement rempli.

Il doit comporter les indications suivantes :

- le descriptif de la voiture : marque, modèle, millésime, motorisation, version et niveau de finition...
- son prix de vente TTC,
- le montant de l'acompte versé (il est généralement de 10 %),
- le prix des frais facultatifs,
- la date limite de livraison,
- les équipements commandés en option et leur prix,
- le mode de financement "au comptant" ou "à crédit". En cas de recours à un crédit, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt et vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours après signature de l'offre préalable de crédit.

Un retard de livraison de votre voiture ?

En cas de retard de livraison de plus de 7 jours, vous êtes en droit d'annuler le contrat. Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez aussi tenter de négocier une réduction de prix.

LA SOLUTION GROUPAMA

Avec le service gratuit Auto Nuevo⁽¹⁾ de Groupama, un professionnel vous aide à trouver votre nouvelle voiture, en fonction de vos besoins et de votre budget.

- Vous pouvez obtenir un prix extrêmement compétitif grâce à des remises négociées, jusqu'à 40 %.
- Vous bénéficiez de la garantie constructeur auprès du vendeur partenaire du service Auto Nuevo.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur Groupama.fr



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Le service Auto Nuevo de Groupama est mis en œuvre par CapsAuto, filiale de Groupama et permet d'entrer en relation avec des vendeurs automobiles professionnels partenaires. Service gratuit et sans obligation d'achat réservé aux particuliers et proposé par Groupama à l'occasion d'une offre d'assurance auto. Seuil de recherche minimum pour une voiture neuve : 8 000 €, pour une voiture d'occasion : 5 000 €.

ACHETER UNE VOITURE D'OCCASION

Une voiture d'occasion vous coûtera moins cher qu'une neuve mais attention : mieux vaut être vigilant afin d'éviter les mauvaises surprises.

COMMENT TROUVER UNE VOITURE D'OCCASION ?

Chez un professionnel

Les concessionnaires et garagistes proposent en permanence des offres de voitures d'occasion. Si leurs prix sont souvent plus élevés que ceux des particuliers, ils ont a priori effectué la révision de la voiture avant de la mettre en vente, et la plupart du temps, connaissent son historique.

Ils peuvent proposer une garantie commerciale qui couvre généralement le moteur et la boîte de vitesses, et pour un kilométrage limité.

Chez un particulier

Traiter de particulier à particulier permet d'avoir le choix et un prix souvent inférieur à celui proposé par les professionnels. En revanche, vous ne disposerez pas de garantie et les recours seront très limités. Tout d'abord, commencez par vérifier la valeur de la voiture sur des sites spécialisés. Faites attention aux prix trop attractifs qui peuvent dissimuler une arnaque. La voiture doit correspondre exactement à celle décrite dans l'annonce. Posez de nombreuses questions sur le kilométrage, les trajets effectués, les réparations, l'entretien...

Examinez la voiture sous toutes ses coutures et à la lumière du jour : carrosserie, pneus, habitacle, intérieur du capot...

Et surtout, essayez-la et exigez le carnet d'entretien et les factures d'entretien !

Si besoin, faites-vous accompagner de quelqu'un qui s'y connaît.

Sur internet

Internet peut vous servir à trouver une voiture d'occasion. Ensuite, vous devez procéder normalement, c'est-à-dire prendre contact avec le vendeur, inspecter la voiture et l'essayer.

Ne payez rien à l'avance, ni à distance. Attendez de rencontrer le vendeur.

Aux enchères

Si l'achat d'une voiture en salles des ventes paraît séduisant, cette opération n'est pas sans risque. En effet, vous ne pouvez pas examiner la voiture ni l'essayer. Vous disposez uniquement du contrôle technique.

Chez un loueur

Lorsque les véhicules sont amortis, les loueurs les revendent à des prix compétitifs. Généralement bien entretenus, ils sont révisés, contrôlés et bénéficient la plupart du temps du reliquat de la garantie constructeur. Attention cependant car vous ne disposez pas de l'historique de la voiture et certaines ont pu être malmenées...

QUELS DOCUMENTS DOIT VOUS DONNER LE VENDEUR ?

- Un justificatif d'identité en cours de validité : vérifier que le nom du vendeur est identique à celui indiqué sur le certificat d'immatriculation.
- Le certificat d'immatriculation (l'ex carte grise) doit comporter la mention "vendu le" ou "cédé le", suivie de la date de vente et de la signature du vendeur. Deux situations selon le modèle de la carte grise :
 - pour l'ancien modèle, le coin supérieur droit doit être découpé.
 - pour le nouveau modèle, le coupon situé au bas de la carte, doit être complété avec vos coordonnées et la date de vente, et signé par le vendeur.
- Un certificat de situation administrative (ou certificat de non-gage) daté de moins de 15 jours.
- Un certificat de cession ou certificat de vente.
- Le contrôle technique (obligatoire uniquement pour les véhicules de plus de 4 ans) : il doit avoir moins de 6 mois. Si ce n'est pas le cas, abandonnez la transaction. Dans tous les cas, vérifiez la liste des anomalies constatées.

- L'original du carnet d'entretien du véhicule. Vous devez pouvoir vérifier si la voiture a été correctement entretenue et les vidanges régulièrement effectuées (conformément aux consignes du constructeur).

LA SOLUTION GROUPAMA

Avec le service gratuit Auto Nuevo⁽¹⁾ de Groupama, un professionnel vous aide à trouver votre voiture d'occasion, en fonction de vos besoins et de votre budget.

- Un choix de voitures révisées et présentées par des vendeurs professionnels sélectionnés.
- Un prix contrôlé par rapport à son modèle, à son âge, à son état...

Pour en savoir plus, rendez-vous sur Groupama.fr



(1) Le service Auto Nuevo de Groupama est mis en œuvre par CapsAuto, filiale de Groupama et permet d'entrer en relation avec des vendeurs automobiles professionnels partenaires. Service gratuit et sans obligation d'achat réservé aux particuliers et proposé par Groupama à l'occasion d'une offre d'assurance auto. Seuil de recherche minimum pour une voiture neuve : 8 000 €, pour une voiture d'occasion : 5 000 €.



JE FINANCE MA NOUVELLE VOITURE

Pour financer votre nouvelle voiture, vous avez recours à un crédit ? Comment choisir le financement le plus adapté ?

L'ESSENTIEL SUR LES MODES DE FINANCEMENT

FAIRE LE POINT SUR VOTRE BUDGET

Avant tout, vous devez savoir quel montant vous pouvez consacrer à l'achat de votre nouvelle voiture. Pour cela, faites le point sur votre budget.

- Votre épargne est-elle suffisante pour financer cet achat ?
- À combien s'élève votre apport personnel si vous prenez un crédit ?
Plus cette somme sera élevée, plus il vous sera facile d'obtenir des conditions avantageuses pour votre prêt.
- Quel sera votre taux d'endettement ?
Il s'agit du rapport entre les mensualités de l'ensemble de vos crédits et vos revenus mensuels. Sachez que celui-ci ne doit généralement pas dépasser 30 %.

Veillez à ne pas trop vous endetter pour votre voiture : vous risqueriez de ne plus pouvoir emprunter pour faire face à une urgence.

À VÉRIFIER AVANT DE CHOISIR VOTRE CRÉDIT

- La durée : elle va généralement d'un minimum de 12 mois à un maximum de 96 mois (8 ans).
- Le taux d'intérêt : il varie d'un établissement à l'autre en fonction de la durée du prêt et du montant emprunté.

- Les frais de dossier : il s'agit des frais, commissions et rémunérations diverses. Ils diffèrent selon les établissements mais s'élèvent en général à une centaine d'euros maximum. Ils peuvent aussi être offerts.
- Les assurances liées au prêt : elles vous protègent et garantissent à l'établissement prêteur que vous pourrez rembourser votre crédit, en cas de décès, d'invalidité et parfois de perte d'emploi. Elles sont facultatives mais fortement conseillées. Attention, un taux de crédit intéressant peut cacher un montant d'assurance élevé.
- Les mensualités : c'est le montant que vous aurez à rembourser chaque mois. Elles s'ajoutent à vos charges : loyer, prêt immobilier, factures, impôts, quotidien... Veillez à ce qu'elles ne soient pas trop élevées par rapport à votre revenu mensuel.
- Les services et garanties supplémentaires : l'établissement qui vous prête de l'argent propose peut-être des services comme le report de mensualités : un avantage appréciable en cas de difficultés certains mois.

Vous pouvez aussi bénéficier d'autres avantages comme la prolongation de la garantie constructeur sur toute la durée du crédit, jusqu'à 3 ans maximum, ou le remboursement à la valeur d'achat en cas de vol ou destruction de votre voiture pendant la durée du prêt.

Pour comparer, utilisez les simulateurs sur Internet. Calculez vos mensualités sur groupama.fr

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

○ PRÊT PERSONNEL OU CRÉDIT AFFECTÉ ?

- Le prêt personnel est un crédit à la consommation classique. Il n'est pas lié à l'achat d'une catégorie de bien précis. Les fonds peuvent être versés sans justificatif supplémentaire à fournir.
- Le prêt affecté est lié au bien que vous achetez. Celui-ci figure, avec son prix, dans l'offre de prêt. Vous devez donc utiliser les fonds exclusivement pour cet achat. Si l'achat n'a pas lieu, le prêt n'est pas mis en place.

 **Nul ne sait de quoi demain sera fait...**
Soyez vigilant sur la souplesse de votre prêt : report de mensualités, modification de leur montant...

○ QUELS PAPIERS ?

- Pour souscrire votre prêt, vous devrez fournir :
- un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport),
Attention, le permis de conduire n'est pas considéré comme une pièce d'identité,
 - un justificatif de domicile (facture d'électricité, de téléphone fixe...),
 - des justificatifs de revenus : au moins les trois derniers bulletins de salaire et votre dernier avis d'imposition.

(1) Prêt personnel, après accord d'Orange Bank et délai de rétractation.

(2) Suivant les modalités prévues dans les Conditions générales et sous réserve d'acceptation par Orange Bank.

LA SOLUTION GROUPAMA

Le prêt personnel⁽¹⁾ d'Orange Bank vous permet de financer l'achat de votre voiture dans d'excellentes conditions : taux fixe, possibilité de faire une pause dans les remboursements et de diminuer ou d'augmenter les mensualités⁽²⁾.



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

À SAVOIR

○ Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global)

Présent dans toutes les offres et les publicités, il permet de bien comparer les conditions car il donne le coût global du prêt. En effet, il inclut tous les frais nécessaires à la réalisation du financement : le taux d'intérêt du prêt (ou taux débiteur) et les frais de dossier éventuels.

○ Le TAEA (Taux Annuel Effectif de l'Assurance)

Il vous permet de comparer le coût de l'assurance du prêt dans les différentes propositions commerciales. Sachez que vous pouvez souscrire l'assurance emprunteur dans un autre établissement que celui du prêt.

○ LA LOCATION : 2 AUTRES FAÇONS D'ACQUÉRIR UNE VOITURE !

	Location avec Option d'Achat (LOA)	Location Longue Durée (LLD)
Pour qui ?	Si vous aimez renouveler souvent votre voiture et que vous souhaitez profiter des dernières innovations technologiques sans écarter l'idée de devenir propriétaire de la voiture.	Si vous aimez aussi changer régulièrement de voiture sans vous soucier de l'entretien.
Quel principe ?	Vous louez une voiture 12 mois minimum. À l'échéance du contrat, vous avez le choix entre : racheter la voiture (vous en devenez alors propriétaire) ou la rendre sans avoir à vous occuper de la revente.	Vous louez la voiture pour une durée définie au contrat : entre 1 et 4 ans. Vous n'êtes pas propriétaire de la voiture mais vous êtes légalement responsable. À l'échéance du contrat vous ne pouvez pas racheter la voiture.
Quel coût ?	Il varie en fonction de la voiture choisie, de ses équipements, de votre choix de kilométrage annuel, de la durée du contrat, des services inclus, de la présence ou non d'un apport.	Le montant du loyer dépend de la valeur à neuf, de la durée du contrat, des options choisies et du nombre de kilomètres annuels parcourus. Le contrat généralement plus complet en services que le LOA a pour conséquence un prix plus élevé.

Points d'attention pour votre budget auto :

- le kilométrage annuel est souvent limité (entre 15 000 et 25 000 km selon la motorisation de la voiture louée), tout dépassement est facturé, parfois fortement (jusqu'à 0,40€/km supplémentaire),
- la voiture doit être rendue sans trace d'usure au terme du contrat sous peine de devoir vous acquitter de frais de remise en état auprès du loueur,
- les prestations de services (maintenance, assistance, assurance) sont variables d'un contrat à l'autre et ne sont pas toujours inclus,
- en cas de vol ou de destruction de la voiture vous devrez continuer à rembourser les mensualités du crédit.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur Groupama.fr

LA SOLUTION GROUPAMA

La garantie "pertes financières" proposée en option au contrat Groupama Conduire, permet en cas de vol ou de destruction de la voiture louée, de prendre en charge la différence entre le montant versé au loueur (le propriétaire) et le solde du contrat de location.



J'ASSURE MA NOUVELLE VOITURE

Vous avez choisi votre voiture. Il vous faut maintenant l'assurer. Quelle formule choisir ? Comment être sûr qu'elle est adaptée à votre situation et à votre budget ?

BIEN CHOISIR SON CONTRAT D'ASSURANCE

◉ QUELQUES GRANDS PRINCIPES

Vous avez l'obligation légale d'assurer votre voiture, même si elle ne roule pas. Dans le cas contraire, vous pouvez être sanctionné pénalement. Vous devez donc au minimum souscrire une garantie "responsabilité civile", ou "assurance au tiers".

- L' "assurance au tiers" est le minimum obligatoire (la responsabilité civile). Elle indemnise les dommages matériels et corporels que vous pourriez causer à des tiers non responsables de l'accident. C'est le contrat le moins cher mais aussi le moins protecteur car il ne couvre pas toujours les dommages corporels du conducteur.
- L'assurance au tiers "amélioré" : en plus de la garantie de responsabilité civile, elle propose des garanties complémentaires pour couvrir votre voiture contre l'incendie, le vol, le bris de glace, les catastrophes naturelles, les événements climatiques... Son contenu varie selon les assureurs. N'oubliez pas, en cas d'accident responsable, les réparations apportées à votre voiture ne sont pas prises en charge par votre assurance.
- L'assurance tous risques. Elle prend en charge les dommages causés aux passagers, aux tiers ou aux véhicules, que vous soyez responsable ou non.

Cette assurance très protectrice couvre la quasi totalité des accidents et notamment, en cas d'absence d'un tiers identifié comme par exemple : le choc contre un arbre, la collision avec un animal sauvage, l'accident en stationnement sans tiers identifié... Cette formule est recommandée dès lors que votre voiture est neuve ou récente.

 **Et en cas de catastrophes naturelles ?**
Dès lors que votre contrat inclut une garantie "dommage" comme le vol ou l'incendie... votre voiture est automatiquement assurée.

◉ LES BONNES QUESTIONS À SE POSER AVANT DE SOUSCRIRE

- Quel âge a votre voiture ? Est-elle en bon état ?
 - Utilisez-vous votre voiture uniquement à titre privé ou également pour vos trajets professionnels ?
 - Votre voiture est-elle indispensable au quotidien ?
 - Êtes-vous le conducteur principal et le seul ? Y a-t-il un jeune conducteur dans la famille ?
 - Êtes-vous amené à faire du co-voiturage ? Prêtez-vous le volant à un de vos passagers ?
 - Votre voiture sera-t-elle garée dans votre garage ou dans la rue ?
 - Vous arrive-t-il de louer une voiture pour vos vacances par exemple ?
- Abordez tous ces points avec votre assureur.

REGARDEZ BIEN LES GARANTIES DE VOTRE CONTRAT

Certaines peuvent être incluses à votre contrat, d'autres proposées en option.

Par exemple :

- L'assistance est-elle prévue pour tout type d'événement (panne, accident, vol...) ? Est-elle possible devant chez vous ? Dans quels cas le prêt d'un véhicule est-il possible ? Pour quelle durée ? Faut-il obligatoirement voyager avec son véhicule pour bénéficier d'un rapatriement ?
- Y a-t-il une garantie qui permette d'être mieux remboursé en cas de vol ou destruction totale de votre véhicule ? Appelée généralement "valeur d'achat", cette garantie est utile en cas de crédit ou si votre voiture représente pour vous un investissement financier important. Mais vérifiez bien les conditions d'indemnisation (montant, durée).
- L'assurance de vos effets personnels et de ceux de vos passagers (téléphones, ordinateurs, autoradios, lecteurs audio/vidéo, matériels de sport et de loisirs...) est-elle proposée ? Vérifiez le détail des éléments couverts et le niveau de franchise.
- La prise en charge de tout ou partie des frais de remise en état de votre véhicule en cas de panne est-elle prévue ? Cette garantie appelée généralement "panne mécanique" est un relais à celle du constructeur. Vérifiez les conditions de sa mise en œuvre (avance de frais, pièces couvertes : par exemple, GPS, régulateur de vitesse, alarme...).

Si vous roulez peu, pensez à l'assurance "petit rouleur".

C'est le contrat qu'il vous faut si vous n'utilisez pas souvent votre voiture principale ou si vous avez un deuxième véhicule. Vous bénéficiez des mêmes garanties qu'une assurance classique mais le montant de la cotisation est inférieur.

Il dépend du nombre de kilomètres effectués (généralement entre 4 000 et 9 000 km). Vous devez donc avoir une idée assez précise de la distance que vous parcourez dans l'année.

Prenez toujours la garantie accidents corporels du conducteur !

Contrairement à ce que l'on croit, elle n'est pas imposée par la loi. Elle n'est donc pas obligatoire mais elle est indispensable. En effet, elle vous permet, au volant de votre voiture, d'être indemnisé si vous êtes blessé lors d'un accident pour lequel vous êtes reconnu responsable ou que le responsable n'est pas identifié. La prise en charge inclut notamment les frais médicaux et d'hospitalisation, la perte de revenus suite à un arrêt de travail, etc. Cette garantie est souvent incluse en tous risques mais pas toujours de bonne qualité. Vérifiez le plafond indemnisation et le taux minimal d'invalidité ouvrant droit à la prise en charge.

QUELS PAPIERS ?

Pour souscrire une assurance auto, vous aurez besoin de plusieurs documents.

- le certificat d'immatriculation du véhicule,
- le relevé d'information du conducteur principal datant de moins de 2 mois,
- le permis de conduire des personnes déclarées comme conducteur(s) de la voiture,
- un relevé d'identité bancaire,
- votre carte d'identité.

À SAVOIR

Bonus/malus : comment ça marche ?

Le montant de votre cotisation d'assurance auto est fixé en fonction de différents critères comme la puissance ou la valeur de votre voiture.

À cette base de calcul est appliqué un coefficient de réduction (bonus) ou de majoration (malus). Il varie chaque année selon votre historique de conduite. Par exemple, si vous n'avez pas eu d'accident pendant 1 an, vous bénéficiez d'un bonus (une réduction de 5 % sur le coefficient de l'année précédente).

LA SOLUTION GROUPAMA

L'assurance auto Groupama Conduire c'est un panel de garanties solides et utiles à votre quotidien et des options spécifiques pour s'adapter au besoin et au budget de chacun : assistance panne 0 km, dépannage dans l'heure, prêt de voiture de remplacement⁽¹⁾, réparations garanties à vie⁽²⁾...

Groupama Conduire, c'est aussi des **avantages inclus automatiquement** dans chacune de nos formules comme :

- la garantie accident corporel du conducteur avec un plafond d'indemnisation jusqu'à 1M€,
- l'extension de certaines garanties de votre contrat⁽³⁾ pour couvrir un véhicule loué auprès d'un professionnel ou d'un particulier via une plate forme d'autopartage. En plus, Groupama prend en charge l'éventuelle différence de franchise entre les 2 contrats⁽³⁾,
- une garantie Pannes mécaniques⁽⁴⁾ parmi les plus couvrantes du marché, pour être couvert contre tous types de pannes (mécaniques, électriques, électroniques) pièces et main d'œuvre incluses.

Découvrez notre offre sur groupama.fr, faites une simulation et obtenez un devis en temps réel.

(1) Véhicule de prêt mis à disposition dans le cadre du service Auto Presto mis en œuvre par CapsAuto. Voir conditions en agence.

(2) Garantie valable pour les réparations consécutives à un accident garanti et réalisées auprès de nos partenaires, pour la durée de vie du véhicule réparé restant assuré chez Groupama. Voir conditions en agence.

(3) Offre réservée aux Assurés Automobile détenteurs d'un contrat CONDUIRE - modèle CONDU12. Pour bénéficier de l'extension des garanties Accident corporel du conducteur, Assistance et Contenu du véhicule, l'assuré doit les avoir souscrites au titre de ce contrat. Et pour bénéficier d'une prise en charge du différentiel de franchise notamment en cas d'accident, l'assuré doit avoir souscrit la garantie "Dommages Tous Accidents", également au titre de ce contrat.

(4) Garantie disponible en inclusion en cas de souscription de la formule Mobilité du contrat CONDUIRE - modèle CONDU12. Pour bénéficier de cette nouvelle garantie, le véhicule doit avoir moins de 8 ans, moins de 100 000 km au compteur et une valeur à neuf inférieure ou égale à 75 000 €.



JE VENDS MON ANCIENNE VOITURE

Vous avez décidé de revendre votre ancienne voiture.
Où, quand, comment faut-il le faire pour que tout se passe
dans de bonnes conditions ?

LA MARCHE À SUIVRE POUR UNE VENTE SEREINE

◉ QUELLE PÉRIODE EST LA PLUS PROPICE POUR VENDRE ?

Il y a une saison pour vendre une voiture d'occasion : généralement de mars à juin. Vous aurez donc plus de chances de vendre votre voiture vite et bien pendant cette période. C'est évident pour les cabriolets, mais aussi pour les monospaces et les breaks, qui sont recherchés par les familles avant les grandes vacances. En revanche, les citadines ou les petites voitures à bas prix sont plus demandées à la rentrée par les étudiants.

Choisissez le bon moment en fonction du modèle à revendre.

◉ COMMENT FIXER SON PRIX ?

Pour avoir une idée de son prix, vous devez prendre en compte un certain nombre de critères comme :

- son année de mise en circulation (et donc son âge),
- son kilométrage : il dépend de son type de motorisation (essence ou Diesel).

Il s'agit d'une base. Le prix final dépend ensuite de l'état de la voiture et de ses options.

Pensez aussi à examiner les annonces de modèles équivalents : vous aurez une idée de la fourchette de prix. Attention, le prix dépend aussi de l'offre et de la demande (image de marque, rareté de certains modèles...).

Enfin, si votre voiture a moins de 10 ans, consultez sa cote argus dans L'Argus de l'automobile par exemple. C'est sa valeur de référence qui sert de base de négociation. Vous pouvez aussi obtenir une cote personnalisée sur certains sites internet spécialisés. Ceci vous permettra de préciser votre prix, notamment en fonction des options de votre voiture.

✍ Si votre voiture a plus de 10 ans, elle n'est plus cotée à l'argus mais vous pouvez calculer sa valeur indicative sur ces sites internet spécialisés. Son prix dépend de nombreux critères supplémentaires, comme le nombre de propriétaires différents, la fréquence des révisions, le mode de stationnement...

◉ COMMENT REVENDRE VOTRE VOITURE ?

Chez un professionnel

Si vous avez une idée du nouveau modèle que vous souhaitez acheter, vous pouvez négocier avec le concessionnaire une reprise de votre ancienne voiture.

Ou demander à un garagiste de la revendre.

Une solution pratique : le professionnel vous proposera un prix en fonction de la cote argus et des frais de remise en état (environ 20 %). Il s'occupera également de la revente.

Vous gagnerez du temps, mais le prix ne sera peut-être pas à la hauteur de vos attentes puisque le professionnel se réserve toujours une marge. À vous de négocier !

Vous-même

Vendre votre voiture par vos propres moyens est sans doute la solution la plus économique puisqu'il n'y a pas d'intermédiaire. Mais il faut trouver du temps pour s'en occuper !

Vous pouvez utiliser plusieurs réseaux :

- internet pour une mise en ligne immédiate de votre annonce avec photos sur de nombreux sites,
- les magazines papier pour mieux cibler vos acheteurs potentiels : magazine spécialisé, journal régional...

 **Bien rédiger votre annonce, indiquez :**

- le prix, la marque et le modèle,
- le kilométrage,
- la date de mise en circulation,
- la date du contrôle technique,
- vos coordonnées (téléphone, e-mail...).

Pensez à mentionner les points forts de votre voiture : options, bon état général, faible kilométrage, climatisation, équipements spécifiques...

À SAVOIR

◉ **Pour éviter les problèmes dans le cadre d'une vente à un particulier, mieux vaut respecter quelques règles.**

- Si vous faites essayer votre véhicule à un acheteur potentiel, vous devez être assuré. Montez à bord avec lui et récupérez les clés avant de descendre.
- Pour le paiement par votre acheteur, 2 solutions :
 - demandez-lui un chèque de banque et arrangez-vous pour vérifier qu'il n'est pas frauduleux et que l'acheteur est bien solvable. Pour cela, essayez d'obtenir une copie du chèque au moins la veille de la vente, pour vous laisser le temps de contacter son agence bancaire (vérifiez bien sur les Pages Jaunes par exemple, que le numéro de téléphone qui figure sur le chèque ne soit pas faux). Exigez également de lui qu'il vous présente sa carte d'identité.
 - suggérez-lui plutôt de le faire en ligne sur un site spécialement conçu pour sécuriser les transactions automobiles comme Dépopass ou Paycar, par exemple.

◉ PRÉPARER LE CONTRÔLE TECHNIQUE

Vous avez l'obligation de faire réaliser un contrôle technique si vous vendez à un particulier une voiture qui a plus de 4 ans. Vous devrez en remettre l'original à votre acheteur, qui en aura besoin pour faire immatriculer la voiture.

Attention, il doit dater de moins de 6 mois.

En revanche, si une contre-visite est demandée suite au contrôle technique, vous n'avez que 2 mois pour la vendre en l'état. Vous n'êtes donc pas obligés d'effectuer les réparations si l'acheteur accepte de les prendre à sa charge.

N'oubliez pas de programmer le contrôle technique bien avant la mise en vente. Préparez votre voiture avant l'examen du contrôle technique et vérifiez vous-même quelques points :

- l'état et la pression des pneus,
- l'éclairage et la signalisation (y compris celle du tableau de bord),
- l'état du pare-brise, des essuie-glaces et des rétroviseurs,
- la bonne fixation des plaques d'immatriculation et leur lisibilité,
- le bon fonctionnement des ceintures de sécurité,
- les niveaux d'huile, de liquide de frein et de liquide de refroidissement.

 **Les documents à remettre à l'acheteur**

Constituez un dossier et gardez-en un double pour vous. Il pourra vous être utile en cas de réclamation. Pour connaître toutes les pièces du dossier, rendez-vous p. 11 : "Quels documents doit vous donner le vendeur".

LES PLUS GROUPAMA

Avec l'assurance auto Groupama Conduire, bénéficiez d'avantages :

- Une double assurance pendant 30 jours : l'ancienne voiture est assurée gratuitement pendant 30 jours, le temps de la revendre.
- Jusqu'à 20 %⁽¹⁾ de remise pour louer un véhicule chez Rent A Car.
- Jusqu'à 15 % de remise sur le contrôle technique chez Autosur, auprès des centres participants, sur présentation de votre carte verte (appelez au 0 800 555 657⁽²⁾ ou rendez-vous sur autosur.fr, rubrique Nos partenaires, Groupama).
- Grâce à la garantie Vol, vous êtes assuré jusqu'à 15 000 € si votre acquéreur vous remet un chèque de banque frauduleux⁽³⁾.

(1) 20 % de remise du 1^{er} octobre au 31 mars, 10 % pour la période restante et pour une réservation par le site rentacar.fr

(2) Service et appel gratuits

(3) Sauf dans la formule Essentielle

QUELS QUE SOIENT VOS BESOINS, GROUPAMA VOUS ACCOMPAGNE

- **Pour vous et vos proches** : complémentaire santé, solutions de prévoyance, services à la personne, téléassistance, protection juridique
- **Pour vos biens** : assurance auto, assurance habitation, télésurveillance
- **Pour vos finances** : assurance vie, épargne retraite, PEA, compte-titres...

ZOOM SUR... VOS PROJETS : AUTO, TRAVAUX, ÉQUIPEMENTS



Pour bénéficier d'une étude de financement⁽¹⁾ gratuite et sans engagement de votre part : contactez votre conseiller Groupama.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

DES QUESTIONS, UN CONSEIL ?

Connectez-vous sur groupama.fr/contact et cliquez sur l'une de ces 4 solutions :



Être appelé



Appeler



Envoyer un mail



Prendre rendez-vous

(1) Prêt personnel, après accord d'Orange Bank et délai de rétractation. Hors travaux supérieur à 75 000 € et hors travaux de construction.

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter au contrat ou voir auprès de votre conseiller Groupama.

Caisse Nationale de réassurance mutuelle agricole Groupama
siège social : 8-10, rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135
RCS Paris, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances
Mutuelles Agricoles.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Les instruments financiers et services d'investissement, ainsi que les produits bancaires sont commercialisés par les Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles Groupama, agissant également en qualité d'agents liés et de mandataires exclusifs en opérations de banque et en services de paiement d'Orange Bank*.

*Orange Bank - SA au capital de 573 775 712 € - 67 rue Robespierre, 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 006 369.

CapsAuto - SA au capital de 163 380 € - Siège social : 9 rue des Pommerots 78400 Chatou - 419 540 067 RCS Versailles.

Centaure - Association Centaure, Fonds Associatif, dont le siège social est situé au 3 rue Edmond Valentin, 75007 PARIS.

Rent A Car - S.A. au capital de 3 990 400 € - Siège social : 1 rue Antonin Mercié - 75015 Paris - Adresse administrative : 1 quai Gabriel Péri - 94340 Joinville-le-Pont - 310 591 649 RCS Paris.

Secta Autosur - S.A. au capital de 1 500 000 € - Tour Ciel, 20 ter rue de Bezons - CS 60030 - 92415 Courbevoie Cedex - RCS Nanterre B 353 716 335.

Document et visuels non contractuels - Réf. COM 04/2019 MAC - www.agence-upco.com - Photos : © Kzenon, Goodluz, G. Rudy, VAlekStudio, Africa Studio, MAD_Production, N. Rizhniak, X Reflex, Ivanko80 / Shutterstock.



Groupama
la vraie vie s'assure ici